

AR PREFECTURE

016-211601687-20180119-20180104DB-DE  
Regu le 22/01/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil dix-huit

Le 19 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018

**PRESENTS :** MMES LEVIN – MALLAH

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER-DESCOMBES –  
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SAVIN –  
SUTRE

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET – MOUNIER – SAVIN  
M ESTIENNE

**POUVOIRS :**

MME MOUNIER a donné pouvoir à M SUTRE

MME SAVIN a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL

M. Gérard SUTRE a été nommé secrétaire.

**2018-01-014D :**

**Objet : Choix du fournisseur pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie au titre du FDAC ne sont pas terminés.

Monsieur le Maire expose que lors de la dernière commission travaux, il a été convenu de faire exécuter des travaux de voirie au lieu-dit Glange et au lieu-dit Nouailles du côté du lotissement du Bois de Pranzac.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession et propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 17 914,80 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de retenir l'offre de la société EUROVIA et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 22 janvier 2018

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

